

FORMATION AUX PRINCIPES DE BASE DE L'EXPERTISE JUDICIAIRE

Mercredi 13 décembre 2017 de 9 heures à 16 heures 30

Au domaine Lyon Saint-Joseph – 38, allée Jean-Paul II – 69110 Sainte Foy lès Lyon

Programme de cette journée

▪ **A partir de 8 heures 30 – Accueil des participants**

9 heures – 12 heures : Les principes de l'expertise judiciaire

Les acteurs du procès :

- le juge : juge civil, juge pénal, juge administratif,
- les parties,
- les avocats,
- l'expert.
-

Un grand principe : le contradictoire

- les relations de l'expert avec les acteurs du procès,
- les appuis de l'expert :
 - le juge chargé du contrôle des expertises,
 - l'expert référent,
 - le sapiteur.

▪ **Déjeuner pris sur place**

13 heures 30 – 16 heures 30

Interprètes - Traducteurs

(Compte tenu des caractéristiques propres aux missions confiées aux experts traducteurs interprètes, le programme suivant est organisé à leur intention)

- Différence entre traduction et interprétariat
- Par quelle autorité un traducteur ou un interprète Peut-il être requis ?
- Différentes formes de réquisition
- Différentes missions
- Règles de déontologie

Autres experts

(Déroulement d'une mission d'expertise judiciaire)

- Acceptation de la mission
- Convocation des parties
- Tenues des réunions d'expertise
- Compte-rendu de réunion
- Les opérations d'expertise
- Le rapport provisoire
- La réponse aux dires
- Le rapport définitif
- La demande de taxe